

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2023

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine, NOCQUET Nora, SAMSON Stéphanie, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, FOUCHÉ Étienne, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absents excusés : BALLAND Jean-Michel

Absents non excusés : ROBICHON Hervé

A donné pouvoir

Secrétaire de séance : ETAVARD Catherine

Après relecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

**PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS À L'ÉGLISE PAR M. LE FOLL
DEVIS POUR L'INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ POUR LA
COUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS 35/23**

Le Service Départemental d'incendie et de secours impose la pose de Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) au-dessus de chaque ouverture de sortie du terrain de tennis pour indiquer les sorties de secours en cas d'incendie. Ces BAES n'avaient pas été prévus par le bureau d'études initialement puisque le terrain de tennis est en extérieur. Cependant, même si le terrain se trouve en extérieur, le grillage enclotonne le terrain et il est nécessaire d'indiquer les sorties de secours.

Un devis pour l'éclairage de sécurité a donc été demandé à l'entreprise SEGUIN et FILS qui a obtenu le marché pour l'installation de l'éclairage du terrain de tennis.

Le devis est établi à la somme de 1 780,72 € TTC.

Après discussion le conseil valide le devis de l'entreprise SEGUIN et FILS pour le montant de 1 780,72 € TTC.

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN ASPIRATEUR 36/23

L'agent technique chargé de l'entretien des locaux de la commune transporte dans son véhicule et utilise son aspirateur personnel sur les différents sites à entretenir.

En effet, celui à disposition à la salle des fêtes est trop volumineux.

Un devis pour la fourniture d'un aspirateur plus léger et performant a été demandé à l'entreprise FOUSSIER de Niort.

Le devis pour un aspirateur et les premiers accessoires indispensables est établi à la somme de 481,45 € TTC.

Après discussion le conseil valide le devis de l'entreprise FOUSSIER pour le montant de 481,45 € TTC.

**DEVIS POUR DES TRAVAUX DE PLOMBERIE AUX VESTIAIRES DU STADE
37/23**

Suite à l'extension des vestiaires du stade, M. le Maire expose qu'une installation sanitaire est nécessaire pour équiper le nouveau vestiaire et ainsi améliorer l'accueil des utilisateurs.

Un devis a été demandé à l'entreprise MERCIER DIDIER pour la fourniture et l'installation de quatre panneaux de douche, un lavabo et la tuyauterie nécessaire.

Le devis est établi à la somme de 3 717,60 € TTC.

Après discussion le conseil valide le devis de l'entreprise MERCIER DIDIER pour le montant de 3 717,60 € TTC.

DEVIS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN EXTRACTEUR POUR DOUCHE AU NOUVEAU VESTIAIRE DU STADE 38/23

M. le Maire explique que suite à l'installation de douches dans le vestiaire, un extracteur serait nécessaire pour éviter des problèmes liés à l'humidité.

Un devis a été demandé à l'entreprise MERCIER DIDIER pour la fourniture et l'installation d'un extracteur pour douche.

Le devis est établi à la somme de 967,20 € TTC.

Après discussion le conseil valide le devis de l'entreprise MERCIER DIDIER pour le montant de 967,20 € TTC.

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PAIRE DE VOLETS D'UN LOGEMENT LOCATIF 39/23

La paire de volets actuels est en très mauvais état et son remplacement est devenu une nécessité.

Un devis a été demandé à la SARL FOUCHER pour le remplacement de ces volets. Volets en PVC blanc avec barre écharpe et ferrure renforcée.

Le devis est établi à la somme de 1 174,22 € TTC.

Après discussion, le conseil valide le changement du volet et le devis de la SARL FOUCHER pour le montant de 1 174,22 € TTC.

DEMANDE DE NUMÉROTATION D'UNE HABITATION 40/23

Mme BRIFOTEAU Carole, domiciliée au 1 Impasse des Mimosas à La Presle, a rénové une dépendance sur sa propriété pour en faire un logement habitable. Elle souhaite louer ce logement à l'année.

C'est pourquoi, elle demande au conseil de bien vouloir octroyer un numéro de rue à cette habitation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

M. le Maire propose que l'adresse de cette habitation soit le 1 Bis Impasse des Mimosas.

Le conseil accède à la demande de Mme BRIFOTEAU Carole et valide la proposition de M. le Maire d'attribuer à cette habitation l'adresse 1 Bis Impasse des Mimosas.

PLUI-H : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET RECUEIL DE L'AVIS DE LA COMMUNE GRACE AU CARNET D'INTENTION 41/23 (NT)

La communauté de communes Mellois en Poitou s'est engagée le 1^{er} juillet 2021 dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUI-H). Ce document contiendra les règles d'urbanisme qui permettront par exemple de construire ou de ne pas construire sur les terrains de la commune. Le PLUI-H pourra ainsi édicter des règles pour la protection des terres agricoles et naturelles, pour contribuer à la résorption des logements vacants, ou encore pour protéger le petit patrimoine. L'élaboration du PLUI-H durera au moins jusqu'en 2025. Elle a été confiée au bureau d'étude CITTANOVA (Nantes).

La première étape, le diagnostic de territoire, a fait émerger les enjeux de développement du territoire ; ceux-ci doivent maintenant être évalués par l'ensemble des élus afin de recueillir l'avis de chaque commune et de définir des orientations d'aménagement en phase avec les priorités des élus.

C'est pourquoi, la Communauté de communes Mellois en Poitou demande au conseil municipal de bien vouloir compléter le carnet d'intention afin de recueillir son avis.

Questions et informations diverses :

- **Information sur l'interdiction des feux**
 - Le brûlage des déchets verts issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies, d'élagages, de débroussaillage ou de ramassage des feuilles est **interdit pour tous, toute l'année**.
 - Une dérogation peut être accordée par décision préfectorale expresse, uniquement dans le cadre de la **lutte contre des espèces exotiques végétales envahissantes ou des épiphyties** (maladies contagieuses atteignant des plantes). Une demande spécifique avec un formulaire particulier est à effectuer à la Préfecture.
 - Le brûlage des **déchets verts agricoles** est autorisé du 15 octobre au 15 mars. Une demande doit être faite auprès de la mairie au moins 5 jours ouvrés avant la date envisagée. Après autorisation expresse du maire, ces brûlages sont pratiqués comme suit :
 - À partir de végétaux secs ;
 - Entre 11h et 15h30 en décembre, janvier et février ;
 - Entre 10h et 16h30 durant les périodes autorisées en mars, octobre et novembre.
- Concernant la préparation de la fête du 14 juillet, le montage du tivoli est prévu le lundi 10 juillet à 9h00.
- Le conseil s'interroge sur le fait que les services du département ont repeint les lignes blanches sur la D45 mais pas la partie traversant le bourg de La Pommeraie.

Le maire,
Étienne FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,

N°	Objet de la délibération	PAGE
35/23	DEVIS POUR L'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ POUR LA COUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS	2023-92
36/23	DEVIS POUR L'ACHAT D'UN ASPIRATEUR	2023-92
37/23	DEVIS POUR DES TRAVAUX DE PLOMBERIE AUX VESTIAIRES DU STADE	2023-92
38/23	DEVIS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN EXTRACTEUR POUR DOUCHE AU NOUVEAU VESTIAIRE DU STADE	2023-92
39/23	DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PAIRE DE VOLETS D'UN LOGEMENT LOCATIF	2023-92
40/23	DEMANDE DE NUMÉROTATION D'UNE HABITATION	2023-92
41/23	PLUI-H : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET RECUEIL DE L'AVIS DE LA COMMUNE GRACE AU CARNET D'INTENTION (NT)	2023-93
	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : <ul style="list-style-type: none">– Information sur l'interdiction des feux.– Montage du tivoli pour le 14 juillet, le 10 juillet 2023 à 9h00.– Interrogation sur les lignes blanches non repeintes sur la D45 traversant le bourg de La Pommeraie.	2023-93

*NT Non transmissible